



Présentation du Centre de la petite enfance SIPE (Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance)

Ce centre de la petite enfance regroupe les communes de Servon, Férolles Ailly et Chevry-Cossigny. Seuls les enfants domiciliés sur ces communes sont accueillis au multi accueil (accueils réguliers ou occasionnels). Il se situe à la sortie de Servon, face au centre médical de Forcilles et comprend un multi accueil ainsi qu' un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Cet établissement intercommunal de la petite enfance vous accueille du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.



De 3 mois à 3 ans : Découvrir le multi accueil (fusion accueils réguliers et accueils occasionnels)

16 professionnelles diplômées de la petite enfance accueillent vos enfants et leur assurent une prise en charge adaptée à leurs besoins dans 3 sections en fonction de leurs âges, **les bébés, les moyens et les grands.**

La collectivité leur permet de créer du lien avec d'autres adultes que la famille proche, avec d'autres enfants, de découvrir un nouvel espace de jeux et d'expérimenter tout ce qui peut être à leur disposition dans un cadre structuré, rassurant et sécurisé. Ainsi, les enfants découvrent le partage, le plaisir de jouer et la relation à l'autre.

Les auxiliaires de puériculture accompagnent votre enfant dans son développement moteur, social et affectif et apportent une continuité éducative tout au long de la journée. 40 enfants sont accueillis dans cet espace, dont 14 pour Servon, un prorata ayant été défini avec les différentes communes (environ 20 à 23 familles sont concernées et forment 14 équivalents temps plein).



Section des bébés au RDC





Comment inscrire mon enfant au multi accueil ?

Les inscriptions se font directement au Centre auprès de **Madame ANCONIERE, Directrice du Centre, sur rendez-vous.**

Lors de cet entretien, la responsable du RAM Madame **AERNOUDTS** Nathalie est présente afin d'expliquer les modalités de l'accueil familial en comparaison avec l'accueil collectif.

Il vous faudra ensuite compléter un dossier avec les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- l'avis d'imposition N-2 (AI°2015 pour l'année civile 2016, revenus 2014),
- le carnet de santé (vérification des vaccinations obligatoires)
- un certificat médical d'aptitude à fréquenter la collectivité,
- le N° d'identifiant CAF du ou des parents selon le cas,
- un justificatif de perception de minima sociaux si tel est le cas.



Attribution des places

Chaque année, une **commission d'attribution** des places a lieu sur la période de Mars à Avril afin de déterminer les admissions possibles à la rentrée suivante dès septembre. **Cette commission est composée du Président du SIPE, des deux vice-présidentes et/ou de représentants élus suppléants pour chacune des communes de l'intercommunalité, et de la directrice du centre.** Les accueils peuvent se faire de quelques heures à 5 jours complets. Un contrat est alors signé avec la famille sur une période déterminée de l'année scolaire en cours.

Comment fonctionne le RAM ?

*Il est ouvert du lundi au vendredi, excepté le mercredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Il est possible sur rendez-vous de rencontrer Madame **AERNOUDTS**, responsable du RAM en dehors des horaires d'accueil.*



Le RAM, au sein du centre est un espace de rencontre et de dialogue :

- Pour les Assistantes Maternelles qui souhaitent se retrouver entre professionnelles
- Pour les enfants qui participent à des activités d'éveil
- Pour les familles qui recherchent des informations concernant l'accueil de leur enfant au domicile d'une professionnelle petite enfance agréée par le Conseil Départemental.

Pour cet accueil familial auprès d'une assistante maternelle, les familles doivent prendre contact avec ces dernières, faire leur choix selon leurs critères pour leur enfant et signer un contrat de travail, ils deviennent alors employeurs.



Les activités du RAM ?

Elles ont lieu :

Au centre les lundis, mardis, 2 jeudis et 2 vendredis par mois

Au DOJO ou à la médiathèque de Chevry-Cossigny : 2 jeudis par mois

Au DOJO de Servon : 1 mardi par mois.

Les plannings sont disponibles au RAM.



Le Dojo de Servon

Contact : Madame AERNOUDTS vous accompagne dans toutes vos démarches administratives sur rendez-vous au 01 60 28 68 89.

3 QUESTIONS

À...



Quelles sont selon vous les qualités indispensables pour travailler dans la petite enfance ?

Accompagner le petit enfant est très compliqué et il ne s'agit pas seulement de les aimer pour pouvoir s'en occuper ! La professionnelle doit être souriante, à l'écoute et observer les besoins de chaque enfant pour y répondre de manière adaptée individuellement ou collectivement en agissant avec bienveillance. Elle doit être disponible et maîtriser ses émotions face à l'enfant et à sa famille.

Le sens du travail en équipe est également indispensable à la bonne prise en charge de l'enfant.

-Comment se passe une journée type à la crèche ?

Les arrivées s'étalent de 7h30 à 10h le matin, les familles accompagnent leur enfant et prennent le temps pour se séparer et donner le relais aux professionnelles.

Les enfants sont en jeux libres durant cet accueil avec un regroupement moyens et grands jusqu'à 9h00, puis, ils se séparent, chacun dans leur section respective. Les bébés sont accueillis dès 7h30 dans leur section et y restent jusqu'au soir 18h45 pour les plus tardifs.

Des ateliers ou activités plus dirigés sont proposés aux enfants dès 10h00-10h10. Vers 11h00-11h15 les repas sont servis. Avant les repas dans le groupe des moyens et des grands, un regroupement est

*Isabelle Anconière,
Directrice du Centre de la Petite Enfance depuis 14 ans*

proposé afin d'anticiper la suite de la journée : soins, changes, passage aux toilettes, lavage des mains, petites chansons ou histoires et passage à table. Puis l'accompagnement à la sieste vers 12h30.

Puis les premiers départs arrivent vers 16h00-16h30 et jusqu'à 18h30-45. Les retrouvailles sont des moments très importants pour l'enfant et le parent afin de renouer la relation et écouter les transmissions de ce qui s'est passé dans la journée pour leur enfant. Les plaisirs, les événements marquants, les incidents s'il y a lieu, les évolutions...

Comment se passe la gestion administrative avec les 3 communes ?

La gestion administrative est recentrée au siège à la mairie de Servon, Monsieur Sergeant en est le secrétaire administratif pour la comptabilité, la régie et les ressources humaines. Des réunions ponctuelles avec le Président du SIPE, Monsieur Stable ont lieu à la mairie de Servon ou au centre intercommunal afin de garantir un suivi administratif et parfois de valider des décisions. Des conseils syndicaux avec les membres représentatifs des trois communes sont programmés occasionnellement.

La directrice gère essentiellement la sécurité, l'hygiène, l'accueil des familles et des enfants sur le centre intercommunal, elle gère également les plannings du personnel, les absences, les contrats et plannings des enfants. Elle garantit le projet d'accueil et le projet pédagogique auprès de son personnel afin d'assurer le bien-être et la santé des enfants et adultes fréquentant le centre. Elle rend compte de toutes ses missions et responsabilités auprès des élus du SIPE au travers d'un rapport d'activité réalisé chaque année sur l'activité du centre et notamment auprès des partenaires financiers tels que la CAF, le Département, ou la MSA. Il appartient à chacune des communes d'exprimer ses orientations et d'en débattre au cours des conseils ou des réunions programmées et d'en étudier les possibilités.

Siège du SIPE :

Mairie de Servon / 15 rue de la Poste 77170 Servon

Président : M. STABILE Dominique

Vice-Présidentes : Madame BENVENISTE Hasna (Chevry-Cossigny),

Madame FONTBONNE Anne-Laure (Férolles).

Gestion administrative : M. SERGEANT David